

Rigueur... austérité et récession !

Ainsi, pour le Président de la République, il ne faut pas confondre rigueur et austérité ! Certes, nous n'en sommes pas au niveau de la Grèce, ni même de l'Espagne et de l'Italie. Mais la rigueur à laquelle nous invite le président de la république, n'est-elle pas celle qui mène à la récession ?

On nous a d'abord expliqué qu'il fallait absolument réduire les déficits publics à 3% du PIB en 2013 pour avoir la confiance des marchés et ne pas avoir des taux exorbitant sur la dette, qui in fine, l'alourdirait encore. Pour atteindre cet objectif, le budget 2013 avait déjà été un des plus restrictifs depuis des décennies. Mais voilà, patatras, en février, Bruxelles annonce pour la France un déficit prévisible de 3,7% pour 2013. En cause une croissance plus faible que prévu et donc des recettes en moins. D'ailleurs, Pour de nombreux économistes cet objectif de 3% est contre productif : en période de croissance nulle ou presque, et de haut niveau de chômage, il entretient un cercle vicieux austérité/récession.

Mais le Président de la République, au lieu d'en tirer les leçons, s'apprête à donner un tour de vis supplémentaire. En effet, comment interpréter la baisse programmée des retraites et prestations sociales. Désindexer les retraites de l'inflation, conduit à une baisse du pouvoir d'achat des retraités. Certes, les plus pauvres ne seront pas touchés, mais où se placera le curseur pour déterminer quels sont les retraités pauvres ? Le minimum vieillesse ? Le SMIG ? Quoiqu'il en soit, in fine c'est globalement la consommation des retraités qui baissera et donc

l'économie qui en pâtira.

Le discours de justice sur les allocations familiales, « les plus aisées ne toucheront pas autant que les plus pauvres », ne vise pas à vouloir redistribuer aux familles qui en ont le plus besoin, mais consiste à faire des économies pour réduire le déficit de la branche famille de la sécurité sociale. Cinq scénarios sont à l'étude : pour un couple de 2 enfants il y aurait baisse progressive des allocations familiales lorsque le revenu dépasse 7296€/mois dans le 1^{er} scénario et 3885€/mois dans le 5^{ème} scénario. Les économies escomptées varient de 450 millions d'euros à 1,5 milliards d'euros que ne toucheront plus les familles.

Le gel du point d'indice des fonctionnaires pour la 3^{ème} année consécutive se traduira lui aussi par une baisse du pouvoir d'achat et donc une baisse de la consommation.

Si on ajoute à tout cela, la modernisation des politiques publiques qui risquent de se traduire par une baisse des dépenses d'interventions de l'Etat, c'est la récession qu'on alimente !

Il ne s'agit pas de nier l'importance de réduire les déficits publics, mais exiger aujourd'hui un tel effort et à ce rythme n'est-il pas un remède pire que le mal ?

SOMMAIRE

Edito Page 1

Intervention de la CFDT au CTM du 27 février Page 2

CEREMA, comite de suivi du 18 mars Page 2

Pétition OPA Page 3

Catégorie c, le ministère reçoit les organisations syndicales Page 3

Pétition salaire Page 4

Formation professionnelle Page 4

Modernisation de l'action publique Page 4

Accord cadre européen dans les administrations des Gouvernements centraux Page 4

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT :

Date :Signature

À retourner auprès d'un militant CFDT de votre service

Intervention de la CFDT au CTM du 27 février 2013

La CFDT a une nouvelle fois déploré la mauvaise qualité du dialogue social. Elle a rappelé sa demande systématique d'études d'impacts sur les dossiers de restructurations des services, démarche indispensable pour à partir de ces études prendre en charges les problèmes rencontrés. La CFDT s'est fait l'écho

de l'inquiétude des personnels dans le processus de pré-positionnement du CEREMA.

Face aux suppressions d'emplois annoncées, et les dégâts qu'elles engendrent dans la conduite et la prise en charge des missions, dans la situation des personnels, la CFDT a demandé une plus grande transparence dans l'allocation des moyens et des réponses claires aux

interrogations des personnels. La CFDT a revendiqué des garanties collectives offrant des garanties sur la situation, le parcours professionnels et la carrière des agents et non le chacun pour soi qui se pratique au quotidien avec des pressions de plus en plus fortes sur les personnels.

Pourquoi la CFDT a boycotté le CTM du 04 avril 2013 ?

Pour dénoncer les conditions d'exercice du dialogue social sur le point unique de consultation relatif à l'adaptation des textes réglementaires (décret et arrêté) organisant l'administration centrale. L'arrivée de la DPMA et le départ de la DSCR n'ont pas manqué de nous mobiliser pour obtenir, d'une part, une étude d'impacts exhaustive des situations avant et après, des conséquences en terme de prise en charge des missions et du nécessaire accompagnement des personnels pour leur assurer des conditions d'arrivée et de départ non seulement dignes mais soucieuses de préserver de bonnes conditions d'exercice des missions (maintien des effectifs, recrutement si nécessaire, intégration dans les directions et équipes existantes). Les études présentées sont loin de répondre à nos demandes. L'administration gère les aspects réglementaires, la sécurité juridique de fonctionnement et c'est bien normal. Pour le reste, l'intendance et bien cela suivra ! Et bien

non ! Cela ne suit pas forcément ! Paris pour La Défense n'est pas forcément du goût de tous, changer de ministère n'est pas non plus toujours une sinécure, rester en position normale d'activité ne constitue pas forcément la panacée. Bref quel que soit le sens « arrivée » pour la DPMA ou « départ » pour la DSCR, nous ne faisons pas de procès d'intention mais nous ne pouvons que constater que les moyens n'y sont pas et que les personnels qui arrivent ou partiront ne travailleront pas dans les meilleures conditions.

Depuis le changement de gouvernement, nous avons cru à un renouvellement des pratiques du dialogue social à la hauteur des enjeux, des ambitions et de la volonté claironnée à toutes les pages des déclarations des ministres, de leur cabinet comme de leur administration. Le constat est amer, car nos questions, nos exigences, nos demandes ne sont pas comprises et sans doute inaudibles tant elle

demande d'attention et de moyens pour les mettre en œuvre par l'administration.

Non pas que l'ordre du jour ne soit pas intéressant avec 4 autres points d'informations sur le tableau de bord de l'agenda social au point mort, notamment sur le sujet central du dialogue social au service des personnels et de leurs attentes, le répertoire ministériel des emplois types, le bilan social 2011, la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et DM.

Alors aujourd'hui, nous faisons clairement le choix de privilégier le dialogue CFDT. Nous sommes réunis en conseil national pour débattre, trouver les voies et moyens de faire progresser nos revendications pour défendre l'intérêt des personnels. Lors du dernier CTM, avec le soutien des cabinets, nous avons pu faire bouger les lignes sur le projet de loi CEREMA avec les amendements CFDT.

Là rien n'était possible !

CEREMA : comité de suivi du 18 mars

En l'absence des représentants des cabinets MEDDE et METL, l'administration présidait ce comité de suivi avec toutes les difficultés à s'inscrire dans un dialogue direct avec les syndicats.

La CFDT a souligné l'enjeu du maintien des effectifs qui passe par la nécessaire transmission d'informations tangibles envers les personnels afin que la phase de préfiguration se fasse dans de bonnes conditions. Nous avons dénoncé l'absence d'études d'impact, d'organigramme et de cartographie à la veille de cette préfiguration qui ne contribue en rien à rassurer les personnels. L'administration devrait proposer les premiers éléments d'études d'impacts au prochain comité de suivi !

Sur la question des pré positionnements et de l'affectation des agents, la CFDT a demandé l'instauration d'un droit de « remord » : en effet, si les évolutions sont connues pour la gestion des fiches de paye et la comptabilité, pour le reste, l'équipe de préfiguration est incapable de répondre aux questions de la CFDT. Par exemple, quelle sera l'organisation des services informatique ? La seule réponse

du préfigurateur est : le CEREMA, au moment de sa création, reprendra pour la majeure partie l'existant. Les évolutions se feront progressivement au fur et à mesure des décisions du CA de l'établissement. Il faut donc attendre sa mise en place pour connaître les prochaines évolutions.

Ainsi, il n'y a aucun engagement dans la durée sur le respect des fiches de postes proposées aux agents. Or, dans l'exemple d'une région qui ne respecte pas ses objectifs de diminution de postes celle-ci ne peut accepter des agents venant d'une autre zone de gouvernance. Ainsi, les agents qui iront au CEREMA, risquent de rencontrer des difficultés pour obtenir des mutations dans leur région d'appartenance.

En conséquence, la CFDT demande que le droit de « remord » lors de demande de mutations avec possibilité d'être en surnombre dans un service, possibilité de mutation sans contraintes liées à la durée effectuée sur le poste, soit étendu à l'ensemble des agents et sur une durée de 2 ans au lieu de 6 mois.

Sur ce dernier point, le ministère a proposé de passer de 6 mois à un an. Pour le reste,

l'administration est restée sourde à nos demandes. La CFDT continuera à porter cette revendication et défendra de manière individuelle et collective les agents à qui on impose de rejoindre le CEREMA.

Par contre, La CFDT a été entendue sur son projet d'amendement au projet de loi de création du CEREMA. En effet, nous avons déposé le 27 février dernier en CTM, un amendement afin de garantir la mobilité des contractuels et la reprise de l'ancienneté acquise des personnels en CDD.

L'administration nous a proposé une nouvelle formulation qui, globalement, nous convient et qui a été soutenue par l'ensemble des organisations syndicales pour préserver les intérêts des personnels contractuels dans le futur CEREMA.

La CFDT n'a pas participé à la réunion du 5 avril 2013, en effet, en dépit de notre engagement sur ce dossier, cette date a été fixée sans consultation de la CFDT, qui tenait ce jour une réunion de ses instances.

CFDT, CGT et FO lancent une pétition nationale Ouvriers d'État

Lors de ce premier semestre 2013, le gouvernement a mis en place un agenda social qui sera suivi de multiples rencontres avec les organisations syndicales.

Depuis de nombreuses années, les Ouvriers d'État tous Ministères confondus (Défense, Équipement, Finances, Intérieur, IGN, Météo France...) subissent **des réductions d'effectifs et des interdictions de recruter**.

Force est de constater que depuis le changement de majorité gouvernementale en 2012, le **gel des salaires, des embauches, l'externalisation et l'abandon des missions se poursuivent !**

Les organisations syndicales signataires de cette pétition et les personnels, demandent aux différents ministères, employeurs des Ouvriers d'État et au gouvernement, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour donner satisfaction aux revendications des salariés, qui sont

- **SALAIRES** : Revalorisation de la grille salariale OPA en fonction des qualifications-Indexation de la grille salariale par rapport à un salaire d'Ouvrier Qualifié embauché à 120% du SMIC- revalorisation du régime indemnitaire.
- **MISSIONS** : Arrêt des externalisations coûteuses et du gaspillage - création de parcs dans les DIR.
- **RECRUTEMENTS** : Plan pluriannuel d'embauches sur les missions et métiers des OPA, pour répondre aux besoins de service public dans les services et établissements du MEDDE.
- **RETRAITES** : Maintien du FSPOEIE - départ anticipé lié à la pénibilité - retraite calculée sur 1825h au lieu de 1759h ...

Une copie des pétitions sera à remettre aux Chefs de Service et seront adressés aux trois

syndicats avant fin avril 2013 afin qu'ils puissent être remis aux ministères.



Service / Établissement	Nom / Prénom	Signature

A retourner : UFETAM/CFDT – 30 passage de l'Arche 92055
PARIS LA DEFENSE Cedex/
Cfdt-ufe@i-carre.net/fax : 01.40.81.24.05

Catégorie C : le ministère reçoit les organisations syndicales

La CFDT a fait part de ses revendications et, alors que le ministère affirme vouloir faire de la catégorie C sa priorité, a fait remarquer, qu'il n'y avait pas eu de réunion depuis le 27 septembre 2012.

Pour la CFDT :

- les catégories C doivent arriver au dernier échelon du dernier grade ;
- il faut des transformations d'emplois de C en B ;
- il faut harmoniser les primes des agents des DDT, Agriculture et Finances ;
- la CAP mobilité, qui a été reportée doit se tenir le plus rapidement possible.

Il nous a été répondu que les cabinets et leur administration portent à la DGAFF :

- ratio à 100% pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4,
- retour aux ratios antérieurs (ceux des dernières années) pour E3/E4 et E4/E5 mais sans certitude de les obtenir,
- établissement d'un tableau d'avancement 8ème échelon avec une CAP fin mai/début juin, avant la mise en œuvre du décret mettant fin au contingentement. Ce tableau, établi dans les conditions du décret actuel (3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon) permettrait pour tous ceux qui ont 60 ans et plus et entre 3 et 4 ans d'ancienneté de partir en retraite au 1er juillet 2013.

Pour la CFDT, les agents pouvant partir à la retraite au 1^{er} juillet 2013, et comptant 3 ans d'ancienneté et plus dans le 7^{ème}

échelon, doivent être promu en priorité. Pour les autres agents, c'est l'ancienneté dans l'échelon qui doit compter : il ne serait pas normal que les agents ayant entre 3 et 4 ans d'ancienneté dans l'échelon passent avant ceux qui ont plus de 4 ans, au prétexte que ces derniers bénéficieront du décontingentement et pourront passer au 8^{ème} échelon au 1^{er} juillet. La CFDT sera vigilante sur ce point à la CAP.

L'administration annonce également que :

- la CAP mobilité va être à nouveau convoqué très prochainement ;
- le régime indemnitaire des dessinateurs est augmenté de 360€, soit un point d'ISS en plus ;
- un audit a été commandé au CGEDD sur le devenir du corps des dessinateurs et des adjoints. Les conclusions sont attendues pour la fin du printemps ;
- une plénière sur l'enveloppe catégorielle est prévue pour la deuxième quinzaine d'avril ;
- le rattrapage des primes touchées par les agents de l'agriculture par un nouveau déplaçonnement de l'indemnitaire.

La CFDT a dénoncé la faiblesse de la revalorisation des primes pour les dessinateurs et a demandé que cette proposition soit revue.

Les transformations d'emplois de C en B ne sont pas à l'ordre du jour, l'administration s'en tenant aux seuls effets de

l'augmentation de la clause de sauvegarde, sans commune mesure avec les transformations d'emplois revendiquées.

À la différence de FO et CGT qui refusent la tenue des CAP locales pour les promotions 2013 (au prétexte du maintenir la pression en attente du ratio définitif), la CFDT a clairement revendiqué la tenue des CAP, avec des listes plus longues pour tenir compte d'éventuelles améliorations sur les ratios et afin de traiter les dossiers de promotions en temps et en heure. Cette CAP promotions 2013 devait se tenir fin 2012. Il est donc urgent de revenir dans le calendrier de tenue des CAP promotions pour l'année n, l'année n-1. Cette disposition permet de ne pas perdre de promotions liées à des départs en retraite et à leur liquidation avant que la promotion ne soit actée.

La CFDT ne nie pas l'utilité de mettre la pression en cas de nécessité et de façon exceptionnelle via le Boycott ou la demande de report d'une CAP, mais cela ne peut être un mode de gestion permanent et quasi systématique de tentative de mise sous pression de l'administration. Au bout d'un moment, cela ne marche plus et devient même contre productif ; retarder inutilement les décisions attendues par de nombreux personnels n'est pas un mode d'action que nous pouvons privilégier longtemps.

Une nouvelle réunion est prévue en mai.

Signez et faites signer la pétition CFTD, FSU, CGT, UNSA, Solidaire, CGC, CFTC

Pour les salaires et l'emploi public

Nos organisations syndicales constatent qu'à ce jour la valeur du point d'indice est toujours bloquée et ce, depuis juillet 2010.

Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique. Au-delà de ses effets désastreux pour les personnels, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique ce qui contribue de fait à la dégradation de l'emploi.

De fait, les pertes intervenues, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables. Alors que le gouvernement semble ne pas vouloir rompre avec cette politique désastreuse pour 2013, nos organisations syndicales estiment à l'inverse que l'augmentation immédiate de la valeur du point est une nécessité.

Sur l'emploi public, le gouvernement n'ouvre pas de réel espace de dialogue social. La poursuite – quand ce n'est pas l'aggravation – des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs handicape lourdement la qualité du service public rendu et détériore encore les conditions de travail des personnels.

Nos organisations syndicales considèrent qu'il faut mettre un terme aux suppressions d'emploi et mettre en œuvre les créations et la politique de recrutement nécessaires à la qualité des missions de services publics.

Pour :

⇒ **L'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2013.**

⇒ **Une politique de l'emploi à la hauteur des besoins du service public, ce qui implique l'arrêt des suppressions d'emplois qui obéissent à des règles purement comptables et la création des emplois nécessaires.**



Nom & Prénom	Signature

Retrouvez la pétition sur le site de la CFTD : <http://www.cfdt-ufetam.org/>

Formation professionnelle

La fonction publique a ouvert une concertation sur la formation tout au long de la vie. Après avoir rappelé l'accord du 21 novembre 2006 signé par la CFTD, la CFTC et la CGC sur la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF), l'administration a fait le bilan des outils et de l'accès à la formation des agents publics ces dernières années :

- dans la fonction publique de l'Etat, moindre accès à la formation continue que dans les années 2000, quelle que soit la catégorie hiérarchique (7,4 jours en moyenne par agent contre 9,3 jours en 2000) ;
- faible utilisation du DIF (seul 4700 agents en 2010 pour 13300 jours de formation) ;
- accès difficile pour la catégorie C, même si l'on constate une légère amélioration de l'accès des femmes à la formation...

La CFTD a demandé une négociation cadre avec déclinaison dans les 3 versants de la fonction publique (FPE, FPT, FPH).

Parmi les points à traiter, la CFTD a notamment insisté sur :

- l'articulation entre formation des individus et formation des équipes ;
- la question des coûts induits par la formation et le remplacement des personnels en formation ;
- la reconnaissance des acquis de la formation ;
- l'égal accès à la formation (hommes/femmes, catégorie C/B/A, jeunes/seniors/...)
- sensibilisation des responsables des ressources humaines à la question de la formation ;
- la question des agents en situation de formateurs (tutorat de stage, tutorat d'apprentissage et développement de l'apprentissage dans la fonction publique).

AU PRINTEMPS : LA MEILLEURE PÉRIODE POUR SEMER

Cfdt



Modernisation de l'Action Publique

Si la RGPP (révision générale des politiques publiques) a été abandonné, le gouvernement a lancé le 18 décembre 2012 le processus de Modernisation de l'Action Publique. La ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique a annoncé la tenue d'un Comité Interministériel de l'Action Publique début avril. Les premiers travaux d'évaluation des politiques publiques devraient être présentés.

Les contraintes budgétaires risquent de peser lourdement dans ce processus, et on peut craindre que cela conduise à la diminution voire l'abandon de certaines politiques publiques. Si la RGPP a entraîné une diminution du nombre de fonctionnaires et une baisse des dépenses de fonctionnement, on peut craindre aujourd'hui que la Modernisation des Politiques Publiques conduise à une réduction des dépenses d'interventions de l'Etat. Les collectivités, les agences et les différents opérateurs vont voir leurs ressources diminuer, ce qui impactera les citoyens en termes de services publics et les agents en termes de conditions de travail.

Accord cadre Européen dans les administrations des gouvernements centraux

Le Comité sectoriel européen de dialogue social a signé son premier accord-cadre pour un service de qualité dans les administrations des gouvernements centraux. À travers cet accord, les partenaires sociaux (employeurs et syndicats) soulignent le rôle essentiel des autorités publiques : servir l'intérêt général dans le but de satisfaire le bien commun des populations est la mission fondamentale des institutions publiques y compris celles de l'union européenne.

Les partenaires sociaux affirment leur attachement aux valeurs des services publics, notamment celles contenues au protocole 26 sur les Services d'intérêts Généraux, - un niveau élevé de qualité, de sécurité, et quand au caractère abordable, l'égalité de traitement, la promotion de l'accès universel des utilisateurs – ainsi qu'au droits fondamentaux établis par la charte de l'Union Européenne, dignité, liberté, solidarité et justice.

La mise en œuvre de ces valeurs repose sur le bien-être des employés public et exige : la pratique effective du dialogue social, des ressources suffisantes ainsi que la consultation des usagers.

Cet accord doit faire l'objet de transposition dans le titre 1 des lois portant statut général des fonctions publiques.